



RAPPORT ANNUEL SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

2024

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, complété par l'article D.2224-1 du CGCT, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Falaise présente les principaux indicateurs techniques et financiers issus de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Depuis 1994, la Communauté de Communes du Pays de Falaise s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers. Si la compétence globale figure dans l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1993, il aura cependant fallu attendre le 1^{er} avril 1996 pour que l'établissement public exerce, réellement, les missions qui lui ont été confiées. Dès lors, un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers a été élaboré et adopté en 1996.

Ce schéma s'est traduit par une complète réorganisation des services de collecte et de traitement des déchets ménagers, à savoir :

- 1) Implantation, entre 1996 et 2001, d'un réseau de quatre déchèteries réparties sur tout le territoire communautaire ;
- 2) Mise en place, en 1996, de la collecte sélective des déchets recyclables en apport volontaire.

L'ensemble de ces services est actuellement géré par le Service Environnement de la Communauté de Communes.

Dans ce rapport annuel consacré à l'année 2024, seront abordés :

- ↳ **Les indicateurs techniques ;**
- ↳ **Les indicateurs financiers.**

INDICATEURS TECHNIQUES

1/ ORGANISATION DU SERVICE

1.1 Territoire desservi.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise comprend **58 communes** pour une **population de 27 418 habitants** (données INSEE 2021).



1.2 Modalités d'exploitation du service.

ACTIVITE	MODE D'EXPLOITATION	TITULAIRE DU MARCHE	DEBUT DU MARCHE	FIN DU MARCHE	OBJET DU MARCHE CARACTERISTIQUE DU SERVICE	OBSERVATIONS
Collecte et transfert des Ordures Ménagères résiduelles	Prestation de service	Véolia / SEP Valorisation	1 ^{er} mai 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Ramassage des ordures ménagères résiduelles au porte-à-porte Acheminement vers la plateforme de transfert SEP Valorisation de Falaise	3 équipages de collecte composés de 2 ou 3 personnes
Traitement des OMr : Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) type II	Prestation de service	Véolia	1 ^{er} mai 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Centre multi-activités de la SPEN au HAM (50)	
Déchèteries	Régie communautaire				Gardiennage par des agents de la CDC	5 agents titulaires à temps complet 1 agent non-titulaire en CDD à temps complet 1 agent non-titulaire à temps partiel (PEC)
Collecte déchets verts (Falaise et Potigny)	Services Techniques Ville de Falaise				Collecte au porte-à-porte des déchets verts en sacs biodégradables à Falaise et à Potigny	
Tri déchets recyclables : centre de tri	Prestation de service	SPHERE	1 ^{er} janvier 2018	Tranche ferme : 31/12/2022 + 2 tranches conditionnelles 31/12/2023 31/12/2024	Collecte, transport, tri et valorisation des déchets recyclables	

2/ LES COLLECTES

2.1 Définitions.

⇒ Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

Sont considérés comme Ordures Ménagères résiduelles tous les déchets provenant de la préparation des aliments et les restes de repas, ceux provenant du nettoyage des habitations, des balayures et les résidus divers (mouchoirs en papier, papiers essuie-tout).

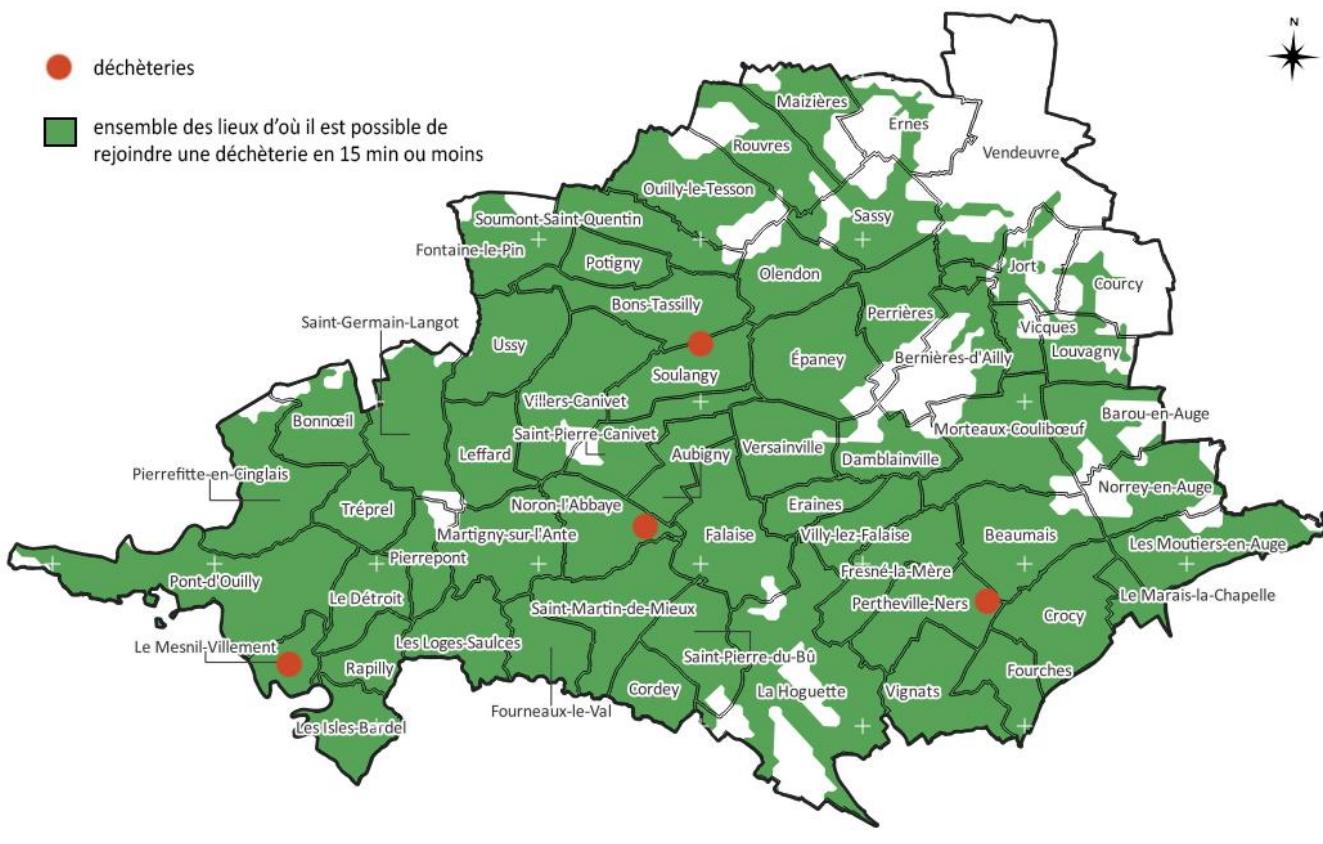
En outre, sont considérés comme déchets alimentaires compostables : les épluchures de fruits et de légumes, les filtres et le marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'œufs, les fleurs et plantes fanées d'appartement.

Les OMr collectées sont ensuite vidées sur une plateforme de transit gérée par SEP Valorisation. Les OMr sont ensuite rechargées dans des camions semi-remorque à fond mouvant, puis transportées au centre multi-activités de la SPEN au Ham (50).

⇒ Déchèteries.

Quatre déchèteries sont réparties sur le territoire de la Communauté de Communes :

- **Noron-l'Abbaye**, proche de Falaise ;
 - **Soulangy**, proche de Potigny ;
 - **Pertheville-Ners**, proche de Morteaux-Coulibœuf ;
 - **Le Mesnil-Villement**, proche de Pont-d'Ouilly.



→ La carte ci-dessus présente la situation des quatre déchèteries (points rouges) ainsi que les zones (en vert) depuis lesquelles il est possible de rejoindre une des déchèteries communautaires en 15 min ou moins, en voiture par la route – calculs effectués via *TravelTime*. Les zones qui restent blanches sont donc plus éloignées ou plus difficilement accessibles (chemins, espaces boisés).

A noter que les habitants de Vendeuvre ont accès à la déchèterie d'Escures-sur-Favières, une convention de remboursement des frais liés à l'utilisation de cette déchèterie ayant été signée avec la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie qui en assure l'exploitation.

Une étude a été menée pour la construction d'une nouvelle déchèterie près de la Zone Expansia. Suite à cette étude, Monsieur le Vice-président a présenté ses conclusions devant la Conférence des maires. Face aux coûts estimés à plus de 4 millions d'Euros, sans subvention, face au développement et à la mise en place de plusieurs filières à Responsabilité Elargie du Producteur qui devraient désengorger les déchèteries, et pour éviter une forte augmentation supplémentaire de TEOM, il a été proposé de stopper ce projet, ce qui a été approuvé par les maires du Territoire. Cela permet de conserver les quatre déchèteries au plus proche des habitants. Ces quatre déchèteries feront l'objet d'un programme de travaux.

⇒ **Déchets acceptés en déchèterie.**

- Déchets verts
- Bois
- Déchets inertes
- Cartons
- Encombrants
- Ferrailles
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (à Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners et Mesnil-Villement)
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- Déchets Dangereux des Ménages (à Noron-l'Abbaye exclusivement)
- Emballages vides souillés
- Mobilier (à Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners et Mesnil-Villement).

⇒ **Collecte sélective des déchets recyclables.**

Depuis mai 2021, la Communauté de Communes est passée en **extension des consignes de tri aux nouvelles résines plastiques**. Désormais, tous les emballages plastiques se recyclent : bouteilles et flacons (avec leurs bouchons), pots de yaourt, barquettes, sachets et films alimentaires.

Par ailleurs, le **mono-flux** a été mis en place, permettant ainsi un mélange dans la même colonne de tri (jaune) de tous les emballages (plastiques, métalliques, briques alimentaires), ainsi que des papiers et cartonnettes.

Le **verre** (bouteilles, pots et bocaux sans bouchons ni couvercles) sont collectés à part dans les colonnes dédiées (vertes).

La collecte sélective se fait **exclusivement par apport volontaire** à des colonnes de tri installées dans chacune des communes adhérentes. En 2024, **110 de points recyclage** (pour 356 colonnes de tri) était répartie sur tout le territoire communautaire. Cette répartition des points recyclage représente une **densité d'un point recyclage pour 275 habitants**.

2.2 Modes de collecte.

La collecte des Ordures Ménagères résiduelles se fait presque **exclusivement au porte-à-porte**. Des **bacs collectifs de regroupement** ont, cependant, été mis en place pour résorber les difficultés d'accès de certaines maisons isolées.

Actuellement, 8 communes sur 58 ont fait le choix de mettre en place une conteneurisation individuelle sur leur territoire. Il s'agit des communes de COURCY, FALAISE, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES, PONT-D'OUILLY, VENDEUVRE et VICQUES. Les coûts liés à la mise en place, ainsi qu'à la maintenance de ces

bacs, sont supportés par les seuls habitants de ces communes via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

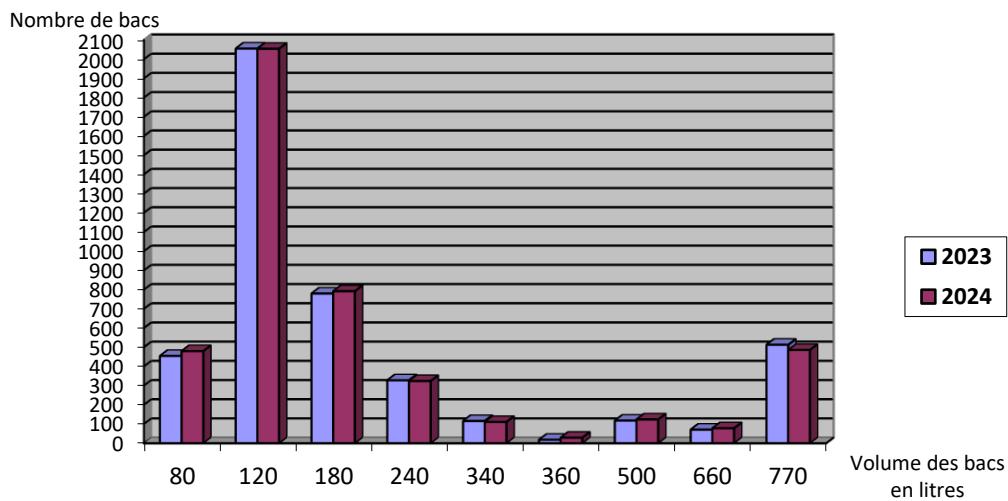
Le nombre de bacs, ainsi mis en place dans les 8 communes, s'élevait, en 2024, à **4 479 unités**, pour un volume total de **1 041 m³** (contre 4 455 bacs, soit 1 049 m³ en 2023).

Depuis le 1^{er} juillet 2023, ces bacs individuels et collectifs ont été rachetés, par la Communauté de Communes, à la société SULO qui en était jusque-là propriétaire. Ces bacs font, cependant, toujours l'objet d'une prestation de maintenance auprès de la société SULO.

↳ Récapitulatif du parc de bacs individuels et collectifs en service en 2023 (données SULO) :

Volume des bacs de collecte mis en place (en litres)	80 L	120 L	180 L	240 L	340 L	360 L	500 L	660 L	770 L
Effectif total au 31/12/2023	455	2 056	780	328	116	18	118	71	513
Effectif total au 31/12/2024	480	2 055	792	324	111	29	124	78	486

Evolution de la dotation en bacs entre 2023 et 2024 :



2.3 Fréquences de collecte.

La fréquence de collecte des Ordures Ménagères résiduelles varie en fonction du type d'habitat et de l'importance de la commune.

A FALAISE, les quartiers pavillonnaires résidentiels sont collectés une seule fois par semaine. Le centre-ville, l'habitat collectif et les gros producteurs (hôpital, grandes surfaces, lycées) sont collectés 3 fois par semaine.

La commune de POTIGNY dispose de 2 collectes hebdomadaires réparties sur 4 jours.

Dans les communes rurales, la fréquence est constituée d'une collecte par semaine, sauf sur la commune de PONT-D'OUILLY où une seconde collecte hebdomadaire est réalisée dans le centre bourg entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

Dans le cadre de l'étude sur les biodéchets, la Collectivité a aussi étudié les possibilités de mettre en place une collecte au porte-à-porte du sélectif. Cela représentait une charge supplémentaire de plus de 600 K€ par an. La Commune de Falaise avait demandé une étude spécifique à son territoire pour mettre le sélectif au porte-à-porte sur une partie seulement de Falaise (pavillonnaire notamment). Après étude, la Commune n'a pas souhaité mettre en œuvre cette organisation.

3/ UNITES ET MODES DE TRAITEMENT

DESIGNATION	UNITE DE TRAITEMENT ET LOCALISATION	MODE DE TRAITEMENT
Ordures Ménagères résiduelles	Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux (ISDUND) de la SPEN au Ham (50)	Enfouissement avec récupération d'énergie
Verre	O.I. Manufacturing France	Valorisation
Bouteilles plastiques, briques alimentaires et boîtes métalliques	Centre de tri SPHERE, Villedieu-les-Poêles (50) ; sous-traitance au Centre de tri SECHE (53) de mars à décembre 2023	Valorisation
Journaux/magazines, prospectus et cartonnettes	Centre de tri SPHERE, Villedieu-les-Poêles (50) ; sous-traitance au Centre de tri SECHE (53) de mars à décembre 2023	Valorisation
Déchets verts	Plateforme de compostage SEP Valorisation Falaise (14)	Compostage
Inertes	Carrières de Vignats et Perrières (14) CSDU de classe II de SFTR 53 à Cauvicourt (14)	Stockage et valorisation
Ferrailles	DERICHEBOURG Rocquancourt (14)	Valorisation
Cartons déchèteries	Véolia Propreté, Giberville (14)	Valorisation
Encombrants	CSDU de classe II SFTR 53 à Cauvicourt (14)	Enfouissement
Déchets Dangereux des Ménages	MADELINe SA (61)	Traitement et valorisation ou destruction suivant type de déchets
Huiles de vidange minérales	CHIMIREC (35)	Valorisation et/ou destruction
Huiles de friture végétales usagées	Ecogras (94)	Valorisation
Bois déchèteries (classe « A »)	S.E.P. Valorisation à Falaise (14)	Valorisation énergétique en chaufferies bois
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.)	ECOLOGIC	Valorisation
Articles de Sport et de Loisirs	ECOLOGIC	Valorisation
Articles de Bricolage et de Jardin thermiques	ECOLOGIC	Valorisation
Déchets d'Equipements et d'Ameublement (D.E.A.)	ECOMAISON	Valorisation
Jouets	ECOMAISON	Valorisation
Articles de Bricolage et de Jardin non thermiques	ECOMAISON	Valorisation
Lampes et néons	ECOSYSTEM	Valorisation
Piles	COREPILE	Valorisation

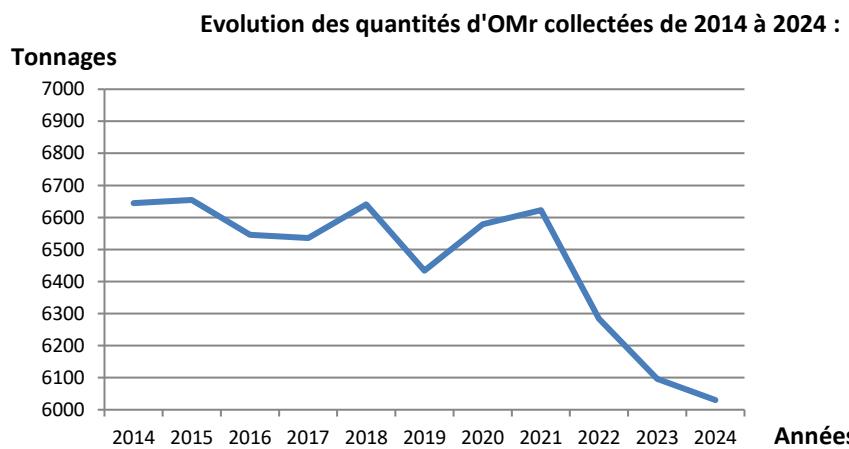
4/ LES RESULTATS DES COLLECTES EN 2024

4.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles.

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) collectées sont constituées, d'une part, des **ordures ménagères produits par tous les ménages** du territoire communautaire et, d'autre part, des **déchets professionnels assimilés à ces OMr** et collectés dans les collectes traditionnelles.

Les tonnages et les ratios présentés ci-après correspondent donc à la totalité des OMr collectée sur le territoire.

MOIS	TONNAGES TOUTES COMMUNES										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janv	603,86	554,02	542,76	556,98	636,70	563,96	588,04	559,66	525,70	567,34	575,36
Fév	497,18	480,74	527,49	489,54	494,96	493,17	486,02	496,70	494,22	465,54	455,40
Mar	527,30	545,46	547,00	561,14	545,44	516,66	514,82	567,34	539,60	518,56	483,78
Avr	544,36	548,76	525,50	484,86	547,60	526,10	530,42	559,12	520,60	465,48	500,62
Mai	548,04	519,74	552,38	571,18	528,10	533,00	553,56	519,14	507,84	507,76	500,92
Juin	552,34	568,88	572,12	559,38	568,30	510,96	535,80	578,12	565,50	516,20	466,32
Juil	583,40	594,18	532,86	542,84	549,10	546,00	567,66	572,18	499,62	519,82	529,08
Aou	542,06	537,62	567,68	580,80	567,36	552,24	529,12	551,88	545,46	538,32	494,72
Sep	577,12	588,22	546,52	546,82	517,80	513,78	566,90	551,10	528,58	509,28	477,44
Oct	591,46	555,60	527,52	578,10	593,56	585,16	565,90	528,30	480,32	476,78	520,88
Nov	496,98	561,38	553,40	536,54	554,48	538,32	531,70	544,52	539,84	526,04	445,74
Déc	580,56	599,92	550,42	528,06	537,08	554,90	608,94	594,14	536,30	485,64	579,94
TOTAL	6644,66	6654,52	6545,65	6536,24	6640,48	6434,25	6578,88	6622,20	6283,58	6 096,76	6 030,20
Evo en %	0,01	0,15	-1,64	-0,14	1,59	-3,1	+2,25	+0,66	-5,11	-2,97	-1,10



6 030 tonnes d'OMr ont été collectées en 2024 sur tout le territoire communautaire (-1,09 % par rapport à 2023).

⇒ Ratios pour les OMr.

	2023	2024
Ratio kg / hab. / an	221 kg/hab./an	220 kg/hab./an

Les prix de collecte pratiqués s'appliquent au forfait suivant quatre secteurs de collecte : Falaise, Potigny, Pont-d'Ouilly, autres communes.

⇒ **Valorisation énergétique des OMr.**

Ainsi, sur les **6 030 tonnes d'OMr** réceptionnées et traitées sur le ISDUND de SPEN au Ham, ont été valorisés:

- **418 MWh électriques produits**
- **394 MWh thermiques valorisés**
- **37 930 Nm3 de biométhane injectés sur le réseau GRDF**

A noter que, d'une manière générale, une tonne de déchets fermentescibles, dans un casier exploité en mode bioréacteur, produit du gaz captable pendant une quinzaine d'années.

⇒ **Part des déchets professionnels assimilés collectée dans les OMr.**

De nombreux professionnels et services sont présents sur le territoire communautaire, majoritairement sur la Ville de Falaise dont :

- 1 centre hospitalier
- Plusieurs Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- 2 collèges (885 élèves à Falaise ; 270 élèves à Potigny)
- 1 lycée d'enseignement général (865 élèves)
- 1 lycée d'enseignement professionnel (215 élèves)
- Plusieurs Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT)
- 2 grandes surfaces + drive (Leclerc, Carrefour Market)
- 4 magasins de bricolage (Bricomarché, Point P, Maison.fr, Falaise Mat)
- 1 magasin de meubles
- 1 Mc Donald's
- 1 hôtel (IBIS)

Pour se rapprocher d'un ratio réellement produit par les seuls ménages, il convient d'estimer la production réelle de déchets assimilés des professionnels du territoire. Le fichier de la Redevance Spéciale, intégrant plus de 270 professionnels, permet de connaître assez précisément le volume de déchets assimilés produit annuellement par les professionnels et en particulier par les plus gros producteurs (+ de 100 m³ / an) au nombre de 18.

Le rapport entre la densité des déchets assimilés aux OMr et le volume de ces déchets peut nous permettre d'estimer le tonnage de déchets assimilés produit par chacun des professionnels.

Pour estimer les tonnages de déchets assimilés produits par les professionnels, une densité moyenne de 0,15 t/m³ a été prise en compte

Production totale d'OMr	6 030 tonnes
Production déchets assimilés tous professionnels	2 200 tonnes
Production déchets assimilés 18 plus gros professionnels	1 700 tonnes
Production d'OMr sans production de tous les professionnels	3 830 tonnes
Production d'OMr sans production 18 gros producteurs	4 330 tonnes
Ratio production totale d'OMr	220 kg/hab./an
Ratio production d'OMr sans production de tous les professionnels	140 kg/hab./an
Ratio production d'OMr sans production 18 gros producteurs	158 kg/hab./an

4.2 Collectes en déchèterie.

Les habitants de la commune de Vendeuvre doivent impérativement se rendre sur la déchèterie d'Escures-sur-Favières, propriété de la Communauté d'Agglomération de Lisieux-Normandie. En conséquence, ces habitants n'ont pas accès aux déchèteries du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

⇒ Fréquentation.

DECHETERIE	NOMBRE DE PASSAGES				
	2020	2021	2022	2023	2024
Noron-l'Abbaye	27 262	33 761	31 225	34 955	29 098
Soulangy	18 807	24 313	24 397	22 965	24 112
Pertheville-Ners	14 200	17 251	14 158	16 322	16 890
Le Mesnil-Villement	7 250	11 448	9 984	9 749	11 418
TOTAL	85 004	86 773	79 764	83 991	81 518

Le nombre total de passages dans les déchèteries communautaires a diminué de 3 % par rapport à 2023 (- 2 473 passages).

⇒ Rotations des bennes (en nombre de bennes).

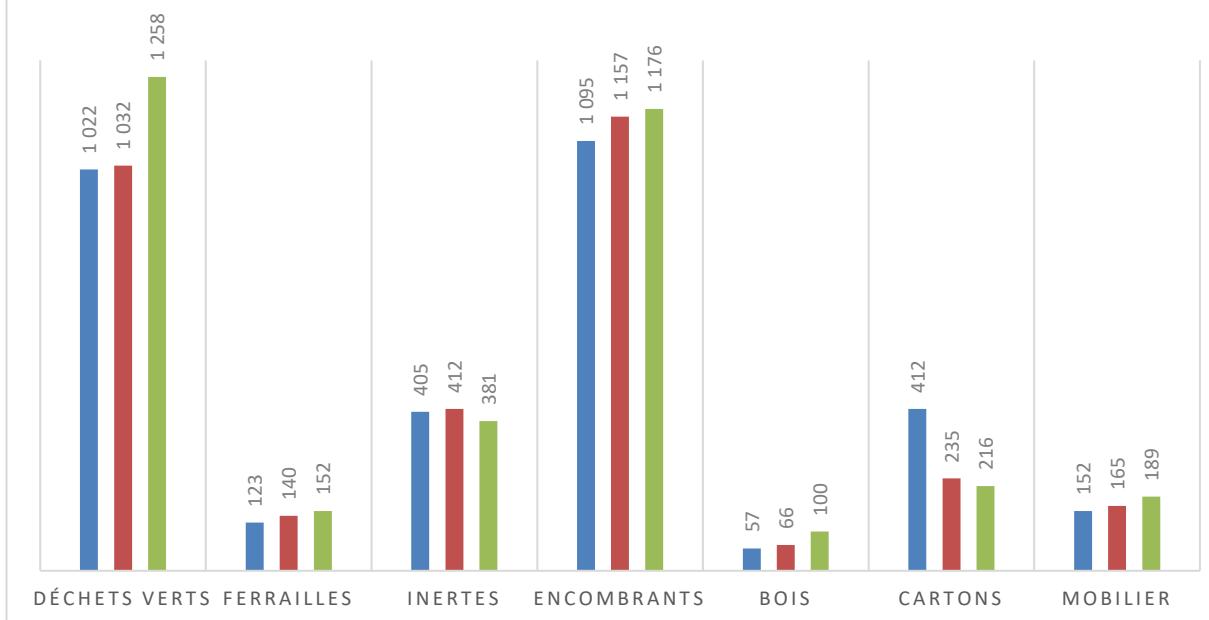
NATURE	2022	2023	2024	Variation 2023-2024 en %
Déchets Verts (30 m ³)	1 022	1 032	1 258	+21,9 %
Ferrailles (30 m ³)	123	140	152	+8,6 %
Déchets inertes (10 m ³)	401	412	381	-7,5 %
Encombrants (30 m ³)	1 095	1 157	1 176	+1,6 %
Bois (30 m ³)	57	66	100	+51,5 %
Cartons (10 et 30 m ³)	412 ⁽¹⁾	235 ⁽¹⁾	216 ⁽¹⁾	-8 %
Mobilier (30 m ³)	152	165	189	+14,5 %

⁽¹⁾ S'agissant des cartons, le chiffre correspond non seulement aux rotations des bennes 30 m³ sur les déchèteries de Pertheville-Ners et de Soulangy, mais aussi aux vidages d'un ECO DI 10 mis à la déchèterie du Mesnil-Villement et aux **rotations d'une benne compactrice à la déchèterie de Noron-l'Abbaye**. Le nombre de rotations sur ce site s'en trouve donc grandement diminué.

A noter que les encombrants (10 bennes 30 m³) et les cartons (24 bennes 30 m³) collectés par la Ville de Falaise n'ont pas été intégrés dans les rotations ci-dessus.

NOMBRE DE ROTATIONS DE BENNES PAR MATERIAUX DE 2022 A 2024 (EN UNITE)

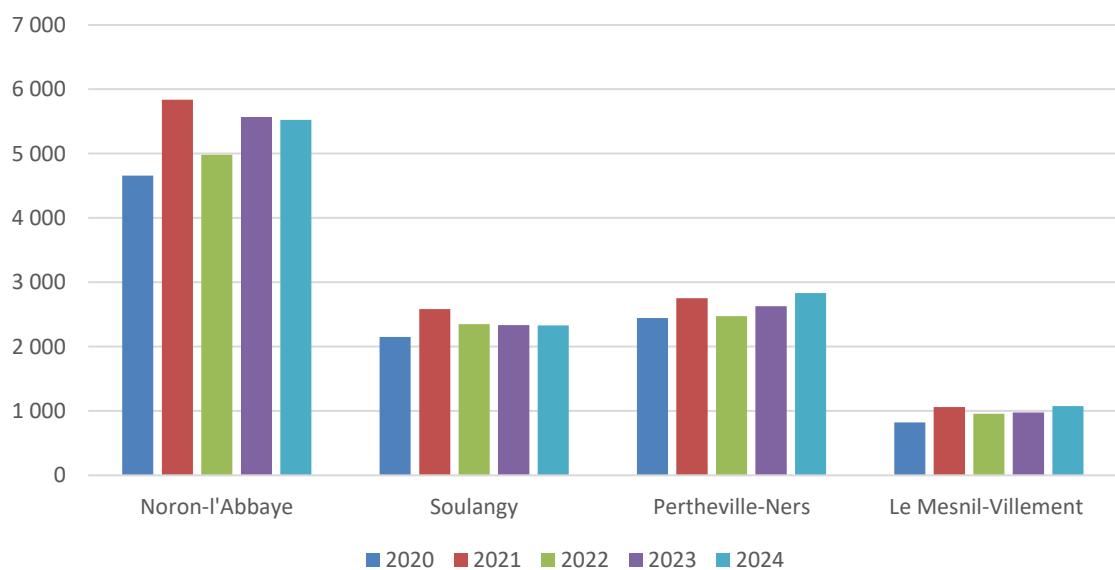
■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



⇒ Tonnages collectés sur chaque déchèterie.

DECHETERIE	TONNAGES COLLECTES (en tonnes)				
	2020	2021	2022	2023	2024
Noron-l'Abbaye	4 658	5 840	4 983	5 571	5 524
Soulangy	2 150	2 584	2 348	2 335	2 329
Pertheville-Ners	2 444	2 751	2 473	2 630	2 831
Le Mesnil-Villement	825	1 063	956	978	1 078
TOTAL	10 077	12 238	10 760	11 514	11 762

Tonnages collectés, par déchèterie, de 2020 à 2024



⇒ **Tonnages collectés par type de déchets (2022 - 2023 - 2024).**

	Encombrants			Déchets verts			Ferrailles			Inertes		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Noron-l'Abbaye	1 715	1 914	1 855	1 257	1 422	1 492	180	212	198	1 470	1 619	1 528
Soulangy	930	862	900	699	786	790	77	83	89	586	548	497
Pertheville-Ners	756	820	834	611	703	725	83	89	97	835	818	914
Mesnil-Villement	351	334	368	205	260	318	33	30	41	256	244	230
TOTAL	3 752	3 930	3 957	2 772	3 171	3 325	373	414	425	3 147	3 229	3 169

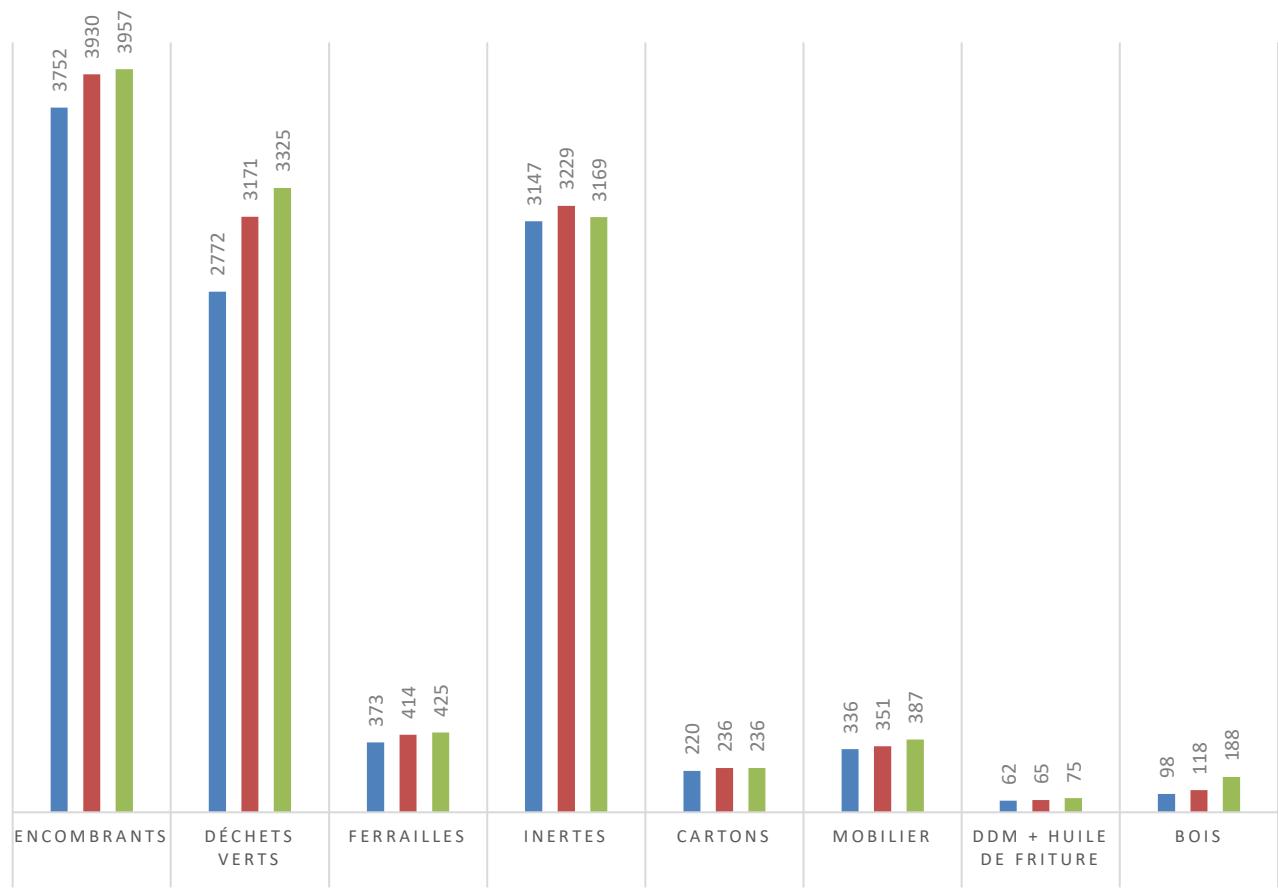
Les tonnages d'encombrants collectés par la Ville de Falaise (29 tonnes) n'ont pas été intégrés dans les tonnages ci-dessus. A noter que la **Ville de Falaise a arrêté la collecte mensuelle au porte-à-porte des encombrants en octobre 2022** ; elle ne réalise maintenant qu'une seule collecte annuelle.

	Cartons			Mobilier			DDM + huiles			Bois		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Noron-l'Abbaye	113	123	126	164	190	188	48	50	59	36	41	78
Soulangy	50	50	46	X	X	X	6	6	7	X	X	X
Pertheville-Ners	45	46	46	90	92	130	6	6	6	47	56	79
Mesnil-Villement	12	17	18	82	69	69	2	3	3	15	21	31
TOTAL	220	236	236	336	351	387	62	65	75	98	118	188

Les tonnages de cartons collectés par la Ville de Falaise (7 tonnes) n'ont pas été intégrés dans les tonnages ci-dessus.

TONNAGES COLLECTÉS, PAR TYPE DE DÉCHETS DE 2022 A 2024 (EN TONNES) :

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



En 2024, 11 762 tonnes de matériaux ont été collectées dans les quatre déchèteries communautaires, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2023 (+248 tonnes). Tous les apports sont en augmentation :

- Déchets inertes : - 1,8 %
- Mobilier : + 10,2 %
- Encombrants : + 0,7 %
- Déchets Dangereux des Ménages et huiles de vidange : + 15,4 %
- Cartons : 0 %
- Ferrailles : + 2,7 %
- Déchets verts : + 4,9 %
- Bois : + 59,3 %

⇒ *Apports en déchèterie : ratios par habitant.*

	2023	2024
Encombrants	147	149
Déchets verts	118	125
Ferrailles	15	16
Déchets inertes	121	119
Cartons	9	9
Mobilier	13	15
Bois	4	7
Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange	2	3
TOTAL	429	443

A noter que ces ratios sont calculés sans les habitants de la commune de Vendeuvre, ces derniers devant se rendre sur la déchèterie d'Escures-sur-Favières.

⇒ **Autorisation d'accès à la déchèterie du Mesnil-Villement accordée à deux communes limitrophes de l'Orne.**

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de la Région Flers-Condé a sollicité la CdC du Pays de Falaise pour que les habitants des communes limitrophes de Saint-Philbert-sur-Orne et du Ménil-Hubert-sur-Orne puissent accéder à la déchèterie du Mesnil-Villement, moyennant une participation financière du syndicat. Les élus communautaires ayant répondu favorablement à cette demande, une convention bipartite a été établie entre les deux collectivités pour une entrée en application au 1^{er} juin 2019.

Le SIRTOM de Flers-Condé s'est engagé à prendre en charge techniquement et financièrement l'émission des cartes de déchèteries indispensables à chaque foyer des deux communes précitées pour accéder à la déchèterie du Mesnil-Villement.

La participation financière du SIRTOM est actualisée chaque année en fonction de l'évolution du coût de fonctionnement des déchèteries communautaires.

⇒ **Collecte des Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) en déchèterie.**

Depuis 2016, la Communauté de Commune du Pays de Falaise a contractualisé avec l'éco-organisme dédié à la collecte des Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA). La CdC est actuellement sous contrat avec ECOLOGIC.

L'objectif est de collecter les mobiliers séparément afin de recycler les matières les composant. Comme pour les DEEE, les acheteurs de mobilier neuf s'acquittent d'une éco-participation qui vient financer ce service.

Depuis 2019, trois déchèteries (Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners, Le Mesnil-Villement) accueillent chacune une benne dédiée aux DEA.

Les **387 tonnes** de mobiliers collectées en 2024 représentent autant de tonnes d'encombrants en moins à transporter et à traiter en centre de stockage de déchets ultimes.

⇒ **Collecte des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) en déchèterie.**

Depuis 2023, la CdC est sous contrat avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour la collecte des Articles de Sport et de Loisirs (ASL).

⇒ **Collecte des Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJ thermiques) en déchèterie.**

Depuis 2023, la CdC est sous contrat avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJ thermiques).

⇒ **Collecte des Articles de Bricolage et de Jardin non thermiques (ABJ non thermiques) en déchèterie.**

Depuis 2023, la CdC est sous contrat avec l'éco-organisme ECOMAISON pour la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin non thermiques (ABJ non thermiques).

⇒ **Collecte des jouets usagés en déchèterie.**

Depuis 2023, la CdC est sous contrat avec l'éco-organisme ECOMAISON pour la collecte des jouets usagés. **3,21 tonnes** ont été collectées en 2024.

⇒ **Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) en déchèterie.**

La CdC est sous contrat avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Trois déchèteries sur quatre (Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners, Mesnil-Villement) sont pourvues d'un local dédié barreaudé pour l'entreposage des DEEE.

Les dépôts de DEEE sont gratuits pour tout particulier résidant sur le territoire communautaire.

En 2024, 245 tonnes de DEEE ont été collectées, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2023 (+15 tonnes). Le **ratio de DEEE par habitant est donc de 9 kg/hab./an** en 2024.

⇒ **Collecte des piles usagées en déchèterie**

La CdC est sous contrat avec l'éco-organisme COREPILE pour la collecte des piles usagées.

Collecte 2019	Collecte 2020	Collecte 2021	Collecte 2022	Collecte 2023	Collecte 2024
1,740 t	1,338 t	2,313 t	1,462 t	1,912 t	3,398

Toutes ces piles sont recyclées et permettent notamment de récupérer de métaux (acier, zinc, nickel, cobalt, plomb) réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ **Vols et effractions dans les déchèteries.**

En 2024, aucun vol ni effraction n'est à signaler sur les quatre déchèteries communautaires.

4.3 Collecte sélective.

⇒ **Caractérisations.**

Afin de **définir précisément la nature du gisement** de déchets valorisables collectés ainsi que la **quantité de déchets indésirables présents dans les flux (taux de refus)**, **des caractérisations sont réalisées par les centres de tri (SPHERE)**. En respect de la norme NF XP X30-407, ces caractérisations sont réalisées sur des échantillons de 35 kg de déchets minimum. **La moyenne des taux de refus, basée sur 24 caractérisations réalisées en 2024, est de 15,34 % pour du mono-flux.**

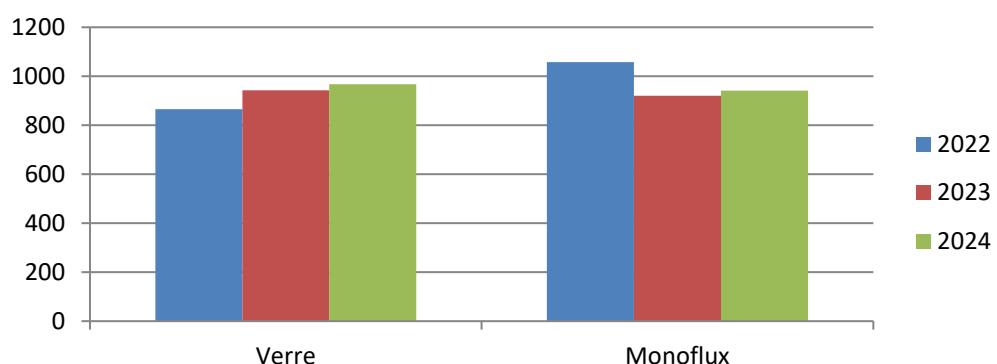
Attention cependant : le taux de refus issus de ces caractérisations n'est pas le taux de refus final pris en compte dans le calcul des tonnes sortantes de déchets valorisables produites par le centre de tri. Ainsi,

s'ajoutent un **taux de freinte (perte de matière lors des transports et conditionnements)** et un **taux de refus issus du centre de tri lui-même** (les taux de refus plus élevés des autres collectivités clientes du centre de tri impactant également les résultats).

⇒ Tonnages collectés.

MATERIAUX	TYPE DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTES (en tonnes)		
		2022	2023	2024
Verre	Apport volontaire	866	942	967
Mono-flux	Apport volontaire	1 058	921	941
Total	Apport volontaire	2 024	1 863	1 908

Tonnages collectés, par matériau, de 2022 à 2024 :



⇒ Ratios (en kg/hab./an) :

	Ratios collectés	
	2023	2024
Verre	34	35
Mono-flux	33	35
Total des recyclables	67	70

A noter que la présence de vide-ordures dans une grande partie des immeubles collectifs sur la Ville de Falaise ne favorise pas le geste de tri de ces habitants et ce malgré la densification du parc de colonnes de tri mises en service à proximité de cet habitat collectif.

⇒ Colonnes de tri incendiées

Au cours de l'année 2024, **12 colonnes de tri ont été incendiées**, toutes sur la Commune de Falaise. Le préjudice se porte à **26 640 €**. Des dépôts de plainte sont faits systématiquement.

En date du 27 mai 2025, un suspect a été déclaré coupable et a été condamné à verser 11 100 € à la CdC. La procédure est en cours.

⇒ **Société Publique Locale NORMANTRI pour la création d'un centre de tri régional.**

La CdC du Pays de Falaise est actionnaire, avec 13 autres collectivités du Calvados de la Manche et de l'Orne (soit un bassin de population de plus de 1 085 000 hab.), de la SPL NORMANTRI mise en place en décembre 2019 afin de créer un centre de tri de dimension régionale de 55 000 tonnes pour le tri des déchets recyclables.

La participation de la CdC au capital social de la SPL est de 64 000 €.

Un élu communautaire (Monsieur Norbert BLAIS) est désigné en tant qu'Administrateur représentant la CdC du Pays de Falaise au sein du Conseil d'Administration de la SPL.

Une seconde procédure de Marché Public Global de Performance (MPGP) pour la construction, l'exploitation et la maintenance du futur centre de tri, visant à retenir le meilleur process de tri et à désigner le prochain exploitant, a été lancé fin 2022. En juin 2023, le groupement d'entreprises mené par URBASER Environnement a été désigné attributaire de ce marché pour un investissement global de 45 millions d'Euros.

Le pacte d'actionnaire prévoit que pour sécuriser l'amortissement du centre de tri, chaque actionnaire initial attribuera à la SPL, selon le régime dit de « quasi-régie », un marché public de services portant sur des prestations relatives au transport, au tri et au conditionnement de leurs collectes sélectives d'emballages, de papiers et de cartons. Le Conseil communautaire a donc approuvé la passation de ce marché de quasi-régie avec la SPL.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a été appelée à **garantir les emprunts bancaires au cours de l'année 2024.**

4.4 Autres collectes

⇒ **Collecte au porte-à-porte des déchets verts (communes de Falaise et Potigny).**

Une collecte au porte-à-porte des déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies) est organisée sur la commune de **FALAISE d'avril à novembre (tous les quinze jours)** et sur la commune de **POTIGNY d'avril à octobre (toutes les semaines)**.

Collecte au porte-à-porte	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Ratio kg/hab./an
Déchets verts collectés à Falaise	208	203	26
Déchets verts collectés à Potigny	149	150	72
Total Falaise + Potigny	357	353	36

La collecte se fait en **sacs papiers biodégradables de 100 L** ou petits fagots.

⇒ **Collecte des encombrants sur Falaise.**

En 2022, les élus de la Ville de Falaise ont décidé de mettre fin à la collecte mensuelle au porte-à-porte des encombrants. Cette mesure est entrée en application en octobre 2022. Depuis, les habitants de Falaise doivent se rendre en déchèterie pour y déposer leurs encombrants. Pour les personnes ne disposant pas de véhicule, une journée de collecte au porte-à-porte est organisée dans l'année.

Une benne de 30 m³ est également mise à disposition des Services Techniques de la Ville pour y déposer les encombrants collectés dans la Ville. En 2024, **29 tonnes d'encombrants** ont ainsi été collectées, soit un **ratio de 4 kg/hab./an sur la Ville de Falaise**.

4.5 Tri à la source des biodéchets.

Afin de respecter les exigences réglementaires, la CdC a mené en 2023 une étude en partenariat avec le cabinet ANTEA sur le tri à la source des biodéchets. Plusieurs scénarios ont ainsi pu être étudiés.

A l'issue de l'analyse de ces scénarios, il a été décidé maintenir le compostage individuel comme principal moyen de tri à la source des biodéchets sur un territoire rural où l'habitat individuel prédomine. La vente de composteurs individuels, toujours à tarif préférentiel, s'est d'ailleurs accru en novembre 2023. Et cette tendance se concrétise en 2024 avec la vente de 243 composteurs dans l'année.

Avec le lombricompostage, la CdC souhaite également apporter des solutions aux personnes souhaitant un dispositif hors sol, par exemple pour des habitants résidant en immeubles avec balcon. 35 lombricomposteurs ont été vendus en 2024.

Une réflexion a été menée concernant une éventuelle collecte des biodéchets en Apport Volontaire sur la seule commune de Falaise. Cependant, les filières de traitement de ces biodéchets (méthanisation ou compostage) sont encore très peu présentes sur le département du Calvados. Avant de concrétiser une collecte en apport volontaire de biodéchets, il convient de se garantir une solution de traitement appropriée suffisamment proche de notre territoire.

↳ Composteurs individuels et déchets évités :

Année	Nbre de composteurs mis en service	OMr évitées (en tonnes / an)	Déchets verts évités (en tonnes / an)
		0,075	0,090
2009	281	21,075	25,290
2010	278	41,925	50,310
2011	29	44,100	52,920
2012	70	49,350	59,220
2013	17	50,625	60,750
2014	23	52,350	62,820
2015	18	53,700	64,440
2016	11	54,525	65,430
2017	16	55,725	66,870
2018	23	57,450	68,940
2019	36	60,150	72,180
2020	68	65,250	78,300
2021	62	69,900	83,880
2022	51	73,725	88,470
2023	145	84,600	101,520
2024	243	102,825	123,390
Total	1 371	937	1 125
Quantité estimée de déchets évitée		2 062	

Dès 2009, la CdC du Pays de Falaise s'est engagée dans une campagne de réduction à la source des biodéchets en proposant à la vente à prix réduit des composteurs individuels d'une capacité de 400 litres. De 2009 à 2024, **1 371 composteurs individuels** ont été vendus. Sur la base de 75 kg d'Ordures Ménagères et 90 kg de déchets verts détournés chaque année par un foyer disposant d'un composteur individuel, **ce sont plus de 900 tonnes d'OMr et 1 125 tonnes de déchets verts qui ont ainsi pu être valorisées sans entrer dans les circuits classiques de collecte et de traitement de ces déchets.**

4.6 Tableau de synthèse concernant les tonnages DMA.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont constitués de l'ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques qui sont collectés par le service public de gestion des déchets, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle en déchèteries ou en porte-à-porte (collecte d'encombrants, de déchets verts). Les déchets inertes collectés en déchèterie sont comptabilisés séparément. Ils peuvent ainsi être ou non intégrés aux DMA suivant le mode de calcul souhaité.

DMA 2024 (hors inertes)	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Ratios 2024 (en kg/hab./an)	Evolution tonnages 2023/2024 (en %)
Ordures Ménagères résiduelles (production des ménages et des professionnels)	6 097	6 030	220	-1,1 %
Déchèteries (hors inertes)	8 285	8 593	323 (¹)	+3,7 %
Collecte des DEEE	230	245	9 (¹)	+7 %
Déchets verts p-à-p Falaise	208	203	26 (²)	-2,4 %
Déchets verts p-à-p Potigny	149	150	72 (³)	+0,7 %
Encombrants p-à-p Falaise	46	29	4 (²)	-37 %
Cartons Services Techniques	6	7	1(²)	+17 %
Collecte sélective	1 863	1 908	70	+2,4 %
Total DMA (hors inertes)	16 884	17 165	626 (⁴)	+1,7 %

DMA 2024 (avec inertes)	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Ratios 2024 (en kg/hab./an)	Evolution tonnages 2023/2024 (en %)
Inertes déchèteries	3 229	3 169	119 (¹)	-1,9 %
Total DMA (avec inertes)	20 113	20 334	742 (⁴)	+1,1 %

(¹) sur une population de 26 613 hab. (sans Vendeuvre)

(²) sur une population de 7 782 hab. (Falaise)

(³) sur une population de 2 077 hab. (Potigny)

(⁴) sur la population totale de la CdC (27 418 hab.)

Les DMA hors inertes ont augmenté de 1,7 % entre 2023 et 2024 (+ 281 tonnes).

Les DMA avec inertes ont augmenté de 1,1 % entre 2023 et 2024 (+ 221 tonnes).

4.6 Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

↳ PLPDMA 2021 – 2024 de la CdC du Pays de Falaise :

A l'issue d'un premier PLPDMA 2014 - 2018, la CdC a poursuivi et consolidé cette démarche en actualisant en 2021 son PLPD et en y intégrant de nouveaux objectifs.

Huit axes thématiques structurent le programme de prévention ; ces axes sont ceux définis par le Plan National de Prévention des Déchets :

- 1) Axe « être exemplaire en matière de prévention des déchets »**
- 2) Axe « sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets**
- 3) Axe « utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »**
- 4) Axe « lutter contre le gaspillage alimentaire »**
- 5) Axe « éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**
- 6) Axe « augmenter la durée de vie des produits »**
- 7) Axe « mettre en place / renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »**
- 8) Axe « réduire les déchets des entreprises »**

Dès 2021, un premier plan d'actions potentiel a pu être décliné. Dès lors, un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre. Cependant, **certaines difficultés sont apparues** pour pouvoir concrétiser la mise en œuvre de certaines actions, notamment le **manque de moyens humain et matériel** qui peut complexifier la déclinaison des actions.

De nouvelles actions ont été mises en œuvre en 2024. Elles sont répertoriées dans les 8 axes qui structurent le PLPDMA :

Axe 1 : « être exemplaire en matière de prévention des déchets »	Actions mises en œuvre ou en cours
Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets	Sensibilisation personnels Centre hospitalier, Inolya, Services Techniques Ville de Falaise ; actions réalisées.
Axe 2 : « sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »	Actions mises en œuvre ou en cours
Poursuivre et renforcer les actions de communication en faveur de la prévention des déchets	Création d'affiches sur la prévention des déchets à apposer dans toutes les mairies et salles des fêtes ; actions réalisées.
Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets	Actions entreprises dans le cadre de la SERD ; animations programmées : spectacle, exposition, escape game.
Axe 3 : « utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »	Actions mises en œuvre ou en cours
S'appuyer sur la Redevance Spéciale	Les tarifs de Redevance Spéciale sont actualisés tous les ans en fonction des coûts réels du Service en année n-1, et la densité des OMr prise en compte dans le calcul évolue avec pour objectif une densité de 0,20 tonne/m ³
Octroyer des aides financières	Une aide financière est inscrite tous les ans sur le budget déchets (la Ruche ressourcerie et Demain en Pays de Falaise) ; aides financières versées.
Axe 4 : « lutter contre le gaspillage alimentaire »	Actions mises en œuvre ou en cours
Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Création d'un panneau spécifique dans l'exposition présentée lors de la SERD

Axe 5 : « éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »		Actions mises en œuvre ou en cours
Vente de composteurs individuels		Composteurs individuels toujours proposés à la vente (20 €)
Sensibilisation à la pratique du compostage individuel		Interventions Demain en Pays de Falaise sur le marché de Falaise et lors du marché d'automne à Potigny
Prévention de la production de déchets verts		Communication cible sur le site internet visant la réduction de la production de déchets verts ; action réalisée.

Axe 6 : « augmenter la durée de vie des produits »		Actions mises en œuvre ou en cours
Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation		Aides financières accordées à la Ruche ressourcerie engagée dans « la grande collecte du sport 2024 » organisée par Ecologic pour la collecte des articles de sport et de loisirs où les produits en bon état peuvent être reconditionnés
Soutenir le développement de la réparation		Mise à jour de l'annuaire du réemploi ; garage solidaire dans le cadre du Pôle ESS

Axe 7 : « mettre en place / renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »		Actions mises en œuvre ou en cours
Continuer l'impression de « Stop pub »		Impression poursuite en fonction des besoins
Continuer le partenariat sur le vrac		Renouvellement de l'opération de sensibilisation sur le marché de Falaise par Demain en Pays de Falaise
Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable		Un panneau est consacré à la consommation responsable dans l'exposition présentée aux scolaires lors de la SERD ; action réalisée.

Axe 8 : « réduire les déchets des entreprises »		Actions mises en œuvre ou en cours
Mobilisation des entreprises ; économie circulaire		Actions menées par le service développement économique

↳ PLPDMA 2024 – 2030 du SYVEDAC :

La Communauté de Communes du Pays de Falaise **sera adhérente au Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) à compter du 1^{er} janvier 2025**. En conséquence, elle intégrera le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024 - 2030 adopté par le Comité syndical du 11 juin 2024.

Parmi les objectifs définis :

- **Détourner de la poubelle grise des OMr vers le bac jaune 10 kg/hab./an** d'emballages et papiers sur les 67 kg constatés en 2022 ;
- **Détourner de la poubelle grise vers les points de collecte de verre 2 kg/hab./an** d'emballage verre sur les 12 constatés en 2022 ;
- **Abaïsser le taux de refus de la collecte sélective** à 20 % maximum (contre 23,1 % en 2022).

Au total ce sont 30 actions déclinées en 9 axes thématiques de réduction des déchets qui sont proposés par le SYVEDAC dans son projet de PLPDMA 2024 - 2030. Chaque collectivité adhérente doit ainsi sélectionner les actions et sous-actions à mettre en œuvre sur son territoire pour atteindre les objectifs fixés par le PLPDMA.

Axe 1 : « être exemplaire en matière de prévention des déchets »	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic des déchets des administrations publiques et leurs établissements - Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques - Sensibiliser les acteurs des administrations publiques et de leurs établissements à la prévention des déchets
---	--

Axe 2 : « communication et sensibilisation »	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets (ex. animations scolaires) - Mettre en place des opérations emblématiques en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi (ex. opération foyer témoin) - Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
Axe 3 : « utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place progressivement la tarification incitative ou s'appuyer sur celle déjà en place - Mettre en place la Redevance Spéciale pour les professionnels ou s'appuyer sur celle déjà en place - Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets
Axe 4 : « lutter contre le gaspillage alimentaire »	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire - Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective - Participer au réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire déjà présent sur le territoire (REGAL Normandie) - Développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag » (obligation depuis juillet 2021)
Axe 5 : « éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le jardinage au naturel et l'entretien de espaces verts pauvres en déchets - Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages - Développer le compostage partagé et le compostage en établissement - Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique
Axe 6 : « augmenter la durée de vie des produits »	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation - Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées - Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables - Encourager et promouvoir l'économie de la fonctionnalité
Axe 7 : « mettre en place / renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager l'utilisation des alternatives aux emballages à usage unique et accompagner les acteurs -Renforcer le dispositif « Stop pub » -Limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets (ex. couches lavables) -Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable
Axe 8 : « réduire les déchets des entreprises »	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets et les solutions d'écologie industrielle et territoriale - Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise - Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et auteurs du BTP à la prévention des déchets - Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP
Axe 9 : « fixer des objectifs de valorisation »	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la valorisation en déchèterie - Fixer des objectifs sur les différents flux

↳ Exemplarité :

La Communauté de Communes du Pays de Falaise (CDC) a adhéré, fin 2022, à **RANCOPER, le Réseau des Acheteurs Normands pour la Commande Publique Eco-Responsable**. Ceci afin de mieux prendre en compte le développement durable lors de ces prochains appels d'offres et ainsi réduire ses impacts.

La CDC est **labelisée Climat-Air-Energie par l'ADEME**, ce label reconnaît la qualité de la politique Climat Air Energie de la Collectivité avec, notamment, un volet « déchets » (extension des consignes de tri, biodéchets, nouvelle déchèterie...).

En 2023, la CDC a obtenu sa première étoile dans le cadre d'un **Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME**, son but étant de faire progresser le territoire communautaire sur la base d'un référentiel Economie Circulaire (ECi) pour en faire un « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique ». L'obtention de la seconde étoile est visée pour 2025.

↳ Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets :

Comme chaque année depuis plus de 25 ans, il était possible pour les enseignants du territoire de solliciter le Service Environnement afin de bénéficier d'interventions gratuites en classe autour de la prévention des déchets et du recyclage. En 2024, **366 élèves des écoles de Falaise (école de la Crosse, école Charlotte Herpin, école Sainte-Trinité), de Villers-Canivet, de Perrières et de Saint-Pierre-Canivet** ont été sensibilisés.

Des **actions de sensibilisation** ont également été menées auprès des **agents d'Inolya (bailleur social), du Centre hospitalier de Falaise et des Services Techniques de la Ville de Falaise**. En tout, **26 agents** ont ainsi pu être sensibilisés au tri et à la réduction des déchets.

Sur les mêmes thèmes et dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**, la CDC a organisé quatre représentations d'un spectacle. Ainsi, plus de **400 enfants ont assisté au spectacle « Abricadébara » de la Compagnie des Miracles**.

L'exposition guidée, programmée sur deux autres jours de la SERD, n'a pu avoir lieu en raison des conditions climatiques (neige) ne permettant pas les transports scolaires.

Après une présentation au Carrefour des Déchets à Rouen, la CDC a décidé de louer pour 2 années **l'Escape Game mobile zéro-déchets « Mission 5R-0D » de la société Trizzi**. **26 habitants** du territoire communautaire **ont pu expérimenter cet escape game** lors d'une journée consacrée au cours de la SERD.

Le total des **dépenses consacrées à la sensibilisation**, pour l'année 2024, se porte à **10 862 €**.

↳ Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles entre 2014 et 2024 :

Ordures Ménagères résiduelles (Omr)			
Année	Quantité (en tonnes)	Evolution par an	Evolution / année de départ
2014	6 645	/	/
2015	6 655	0,15	0,15
2016	6 546	-1,64	-1,49
2017	6 536	-0,15	-1,64
2018	6 640	1,59	-0,08
2019	6 434	-3,10	-3,18
2020	6 579	2,25	-0,99
2021	6 622	0,65	-0,35
2022	6 284	-5,10	-5,43
2023	6 097	-2,97	-8,25
2024	6 030	-1,10	-9,26

Le fléchissement de la production d'Ordures Ménagères résiduelles se confirme en 2024, avec une baisse de près de 1,1 % par rapport à 2023.

Entre 2014 et 2024, une baisse de plus de 9 % de la production d'OMr est constatée et ce malgré l'intégration de la Commune de Vendeuvre au 1^{er} janvier 2017, avec 774 nouveaux habitants, qui a impacté les résultats.

↳ Evolution des tonnages d'encombrants et de déchets verts entre 2014 et 2024 :

Encombrants (déchèteries et porte-à-porte)			
Année	Quantité (en tonnes)	Evolution par an	Evolution / année de départ
2014	3 382	/	/
2015	3 622	7,10	7,10
2016	3 505	-3,23	3,64
2017	3 530	0,71	4,38
2018	3 472	-1,64	2,66
2019	3 593	3,49	6,24
2020	3 592	-0,03	6,21
2021	4 235	17,90	25,22
2022	3 911	-7,65	15,64
2023	3 930	0,48	16,20
2024	3 986	1,42	17,86

Déchets verts (déchèteries et porte-à-porte)			
Année	Quantité (en tonnes)	Evolution par an	Evolution / année de départ
2014	5 697	/	/
2015	3 925	-31,10	-31,10
2016	3 776	-3,80	-33,72
2017	3 578	-5,24	-37,20
2018	3 710	3,69	-34,88
2019	3 366	-9,27	-40,92
2020	2 814	-16,40	-50,61
2021	3 656	29,92	-35,83
2022	3 067	-16,11	-46,16
2023	3 528	15,03	-38,07
2024	3 678	4,25	-35,44

- Production d'encombrants :

La production d'encombrants a **progressé de 18 % entre 2014 et 2024**, ce qui impacte très fortement les productions de DMA dont elle constitue presque le quart.

- Production de déchets verts :

S'agissant de la production des déchets verts, on constate une augmentation de 150 tonnes en 2024, progression qui s'explique par une année où les conditions climatiques du printemps ont été très propices à la pousse des gazon et des haies. Une baisse importante de la production des déchets verts est,

cependant, constatée entre 2014 et 2024, la production ayant **diminué de 35 %** sur cette période. **La limitation du volume journalier de déchets verts autorisé pour les professionnels a réduit les apports de déchets verts en déchèterie, les professionnels se rendant désormais directement sur la plateforme de compostage de SEP à Falaise. La vente de composteurs individuels joue un rôle non négligeable sur les apports de déchets verts de certains particuliers. Ces bons résultats sur 10 ans en matière de déchets verts collectés en déchèterie répondent aux objectifs de diminution des apports de déchets verts en déchèterie fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).**

Une campagne de communication visant la prévention des déchets verts a été lancée au printemps 2024. Des moyens de prévention visant à réduire la production de déchets verts ont été présentés, par épisodes successifs, sur le site internet de la Communauté de Communes sur une durée d'un mois environ. **Des solutions alternatives aux dépôts en déchèterie ont ainsi pu être présentés : hauteur de tonte, tontes différencierées, paillage, mulching, broyage et compostage.**

On voit qu'il existe des **solutions simples et concrètes** pour valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts. En réduisant ou valorisant vos déchets verts, c'est moins de trajet pour aller en déchèterie, mais aussi moins d'eau pour l'arrosage et moins d'achat d'engrais ou de paillage. Donc un gain de temps et d'argent.

Evolution des tonnages de DMA entre 2014 et 2024 :

Déchets Ménagers et Assimilés (hors inertes)			
Année	Quantité (en tonnes)	Evolution par an	Evolution / année de départ
2014	18 271	/	/
2015	16 993	-6,99	-6,99
2016	16 507	-2,86	-9,65
2017	16 585	0,47	-9,23
2018	16 857	1,64	-7,74
2019	16 819	-0,23	-7,95
2020	16 232	-3,49	-11,16
2021	18 006	10,93	-1,45
2022	16 590	-7,86	-9,20
2023	16 884	1,77	-7,59
2024	17 240	1,66	-6,05

La progression de 1,66 % des DMA entre 2023 et 2024 est essentiellement liée à l'augmentation de la production de déchets verts en 2024, année une nouvelle fois propice à la pousse des espaces verts.

Par rapport à l'année 2014, première année effective du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2014 – 2018, la **baisse des DMA** constatée est de **-6 % en 2024**. Pour rappel, l'objectif fixé par le premier PLPDMA était de -7% des DMA à l'horizon 2018.

↳ **Déchets valorisés présents dans les DMA en 2024 :**

Si la production totale de DMA tend à diminuer difficilement, il faut cependant souligner qu'une part de plus en plus importante des DMA se trouve valorisée

Déchets valorisés	Tonnages 2024	Déchets non valorisés	Tonnages 2024
Déchets recyclables	1 908	Ordures Ménagères résiduelles	6 030
Déchets verts déchèteries	3 325	Encombrants déchèteries	3 957
Déchets verts PàP	353	Encombrants services techniques	29
Ferrailles	425		
Cartons	244		
Cartons services techniques	7		
Mobilier	387		
Bois	188		
Déchets d'Equip Elec et Electro	245		
Déchet Diffus Spécifiques + huiles minérales	75		
TOTAL	7 157	TOTAL	10 016
% de DMA	41,7 %		58,3 %

- **41,7 % des DMA produits bénéficient d'un processus de valorisation.**
- **58,3 % des DMA produits sont dirigés vers des centres d'enfouissement de déchets ultimes.**

A noter, cependant, que les centres d'enfouissement vers lesquels sont acheminés les OMr et les encombrants récupèrent une partie du méthane issu de la dégradation des déchets pour produire de l'énergie.

INDICATEURS FINANCIERS

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT - BILAN FINANCIER 2024

1.1 Dépenses de fonctionnement.

DESIGNATION	2023	2024	Différence 2023 - 2024	Evolution 2023 - 2024
Collecte Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	811 915 €	846 765 €	+34 850 €	+4,29 %
Transfert et traitement OMr (+ TGAP)	729 811 €	781 815 €	+52 004 €	+7,12 %
Sous total 1	1 541 726 €	1 628 580 €	+86 854 €	+5,63 %
Vidage colonnes de tri et tri des recyclables	370 918 €	441 975 €	+71 057 €	+19,15 %
Transport et traitement déchets de déchèteries	841 466 €	904 279 €	+62 813 €	+7,46 %
Location et maintenance bacs OMr	41 070 €	19 016 €	-22 054 €	-53,70 %
Transport et traitement des Déchets Dangereux des Ménages	46 975 €	51 928 €	+4 953 €	+10,54 %
Sous total 2	1 300 429 €	1 417 198 €	+116 769 €	+8,98 %
Carburant benne déchets verts + véhicule de service	4 579 €	4 235 €	-344 €	-7,51 %
Remboursement Services Techniques Ville de Falaise	20 944 €	15 148 €	-5 796 €	-27,67 %
Relais (personnel remplaçant)	35 982 €	23 623 €	-12 359 €	+34,34 %
Salaires	363 703 €	425 969 €	+62 266 €	+17,12 %
Dotations aux amortissements et provisions (colonnes de tri et déchèteries)	110 491 €	131 612 €	+21 121 €	+19,11 %
Divers (dont réparations bennes déchèterie et colonnes de tri, entretien des déchèteries, sacs déchets verts, cartes de déchèterie...)	318 571 €	331 454 €	+12 883 €	+4,04 %
Sous total 3	824 270 €	932 041 €	+107 771 €	+13,07 %
TOTAL	3 696 425	3 977 819	+281 394 €	+7,61 %

Répartition des dépenses de fonctionnement par service (en 2024) :

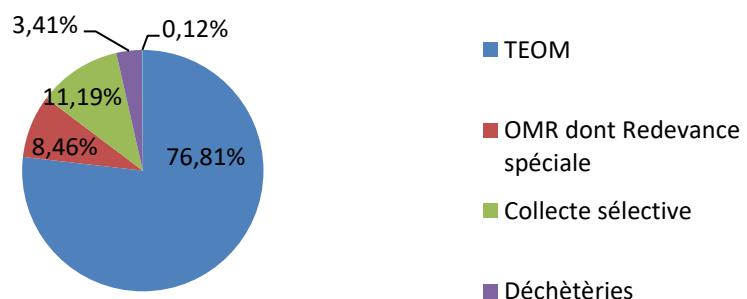


Le total des dépenses de fonctionnement s'élevait, en 2024, à 3 977 819 €, soit une augmentation des dépenses de 7,61 % par rapport à 2023.

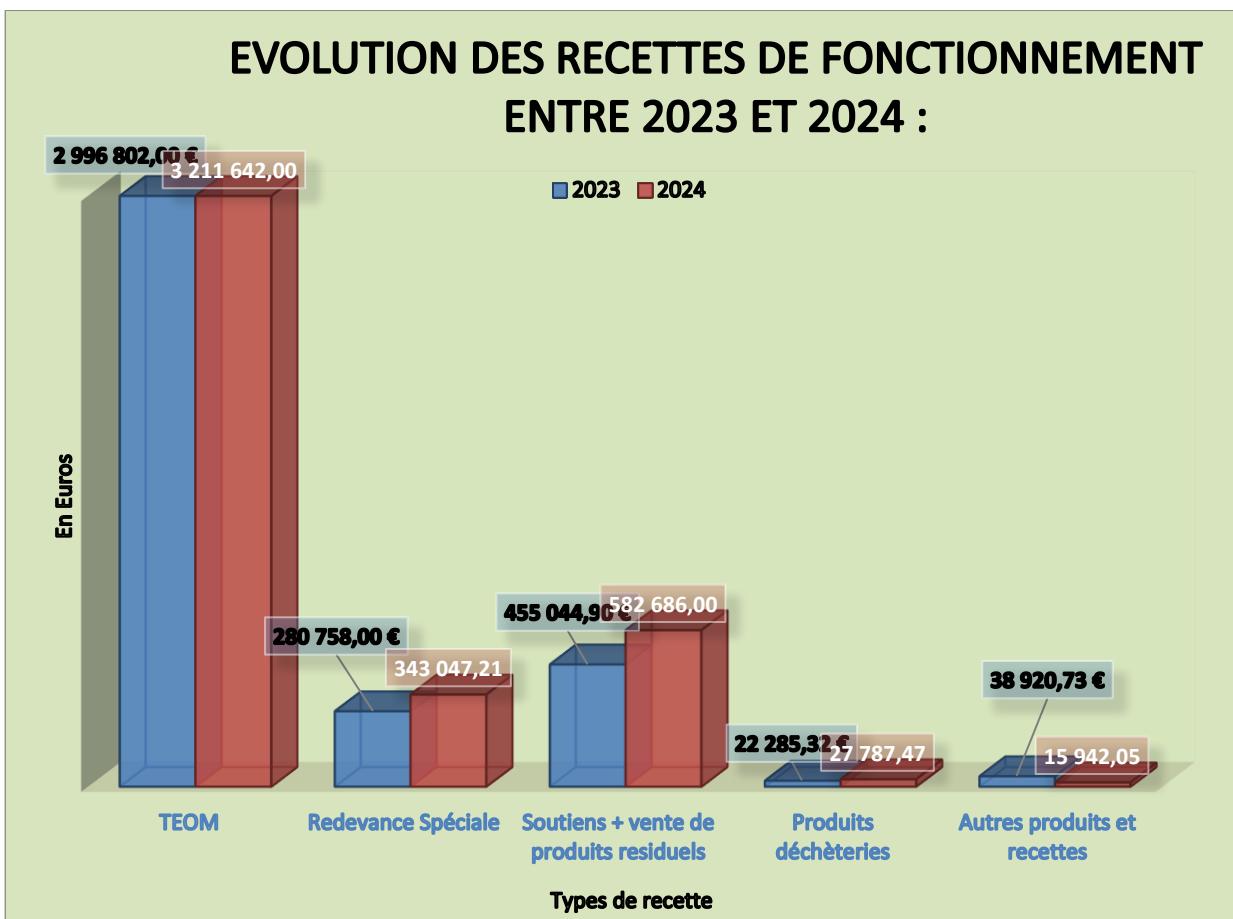
1.2 Recettes de fonctionnement.

DESIGNATION	2023	2024	Différence 2023 - 2024	Evolution 2023 - 2024
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 996 802 €	3 205 869 €	+209 067 €	+6,97 %
Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels	280 758 €	343 047 €	+62 289 €	+22,18 %
Soutiens CITEO et autres éco-organismes + vente de produits résiduels	460 253 €	589 438 €	+129 185 €	+28,06 %
Autres produits et recettes	55 998 €	42 751 €	-12 247 €	-23,65 %
Excédent de fonctionnement reporté	638 572 €	590 031 €	-48 541 €	-7,60 %
TOTAL	4 432 383 €	4 771 136 €	+338 753 €	+7,64 %

Répartition des recettes de fonctionnement par service (année 2024) :



Les recettes de fonctionnement se portaient, quant à elles, à **4 771 136 €**, soit une augmentation des recettes de 7,64 % par rapport à 2023.



1.3 Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels.

Par délibération en date du 17 juin 1996, le Conseil communautaire a **instauré la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels au 1er juillet 1996**. En effet, la Loi du 13 juillet 1992 l'avait pourvu d'un caractère obligatoire au 1^{er} janvier 1993.

Cette redevance a pour but de **faire financer la collecte et le traitement des déchets d'origine professionnelle (commerçants, artisans, industriels, administrations, associations) par les producteurs eux-mêmes** de ces déchets non-ménagers. Le principe de cette **Redevance Spéciale (RS)** est donc de créer une équité entre tous les producteurs de déchets en leur faisant supporter la part qui leur incombe.

Les tarifs de la RS sont calculés en fonction du volume hebdomadaire de déchets mis à la collecte par les professionnels. Ce tarif est égal aux coûts de collecte et de traitement du volume de déchets mis à la collecte.

En 2022, afin de faire supporter au plus juste aux professionnels les coûts inhérents aux déchets qu'ils produisent, il a été décidé de prendre en compte de nouvelles valeurs de référence en matière de densité des Ordures Ménagères et assimilées. **Les valeurs de densité actuellement prises en compte sont le plus souvent comprises entre 0,15 et 0,20 t/m³** (de 150 à 200 kg par m³). Cependant, pour éviter une progression trop importante, il a été décidé de passer par des « paliers » intermédiaires avec une densité de 0,12 t/m³ en 2023 et **une densité de 0,15 t/m³ en 2024 correspondant déjà à une majoration de 20 % des tarifs 2024.**

Ces tarifs sont modulés en fonction des **6 secteurs géographiques** de la TEOM :

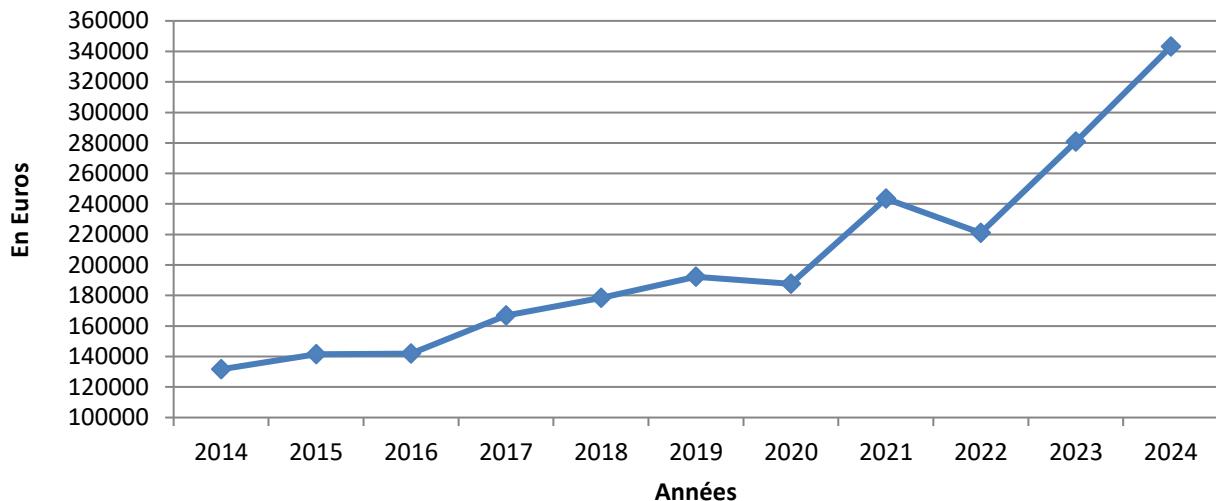
- ↳ Secteur 1 : FALAISE
- ↳ Secteur 2 : POTIGNY
- ↳ Secteur 3 : PONT-D'OUILLY
- ↳ Secteur 4 : 49 autres communes
- ↳ Secteur 5 : COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES
- ↳ Secteur 6 : VENDEUVRE

A noter que **le montant de la TEOM réglé par les professionnels est déduit** lors du calcul du montant de la Redevance Spéciale réalisé tous les ans par les services de la Cdc.

⇒ Evolution de la Redevance Spéciale de 2014 à 2024.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
131 652 €	141 503 €	141 887 €	166 893 €	178 400 €	192 313 €	187 676 €	243 527 €	221 088 €	280 758 €	343 047 €

Evolution de la Redevance Spéciale de 2014 à 2024 :



⇒ Règlement de la Redevance Spéciale.

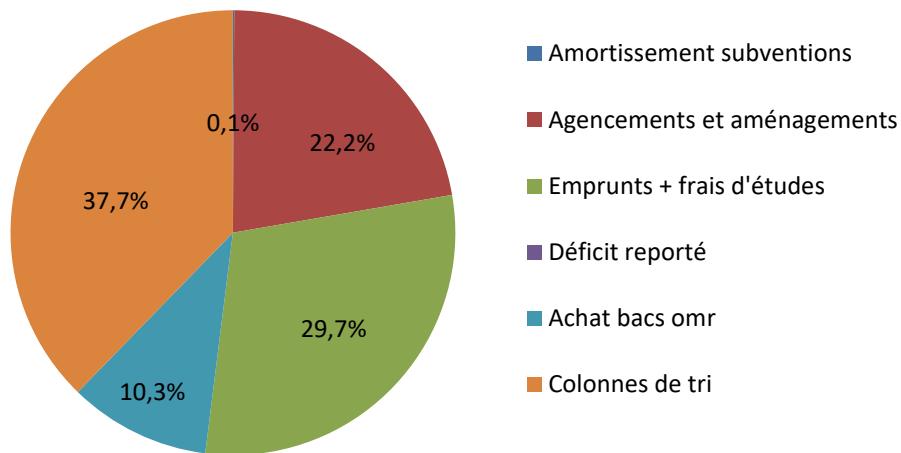
Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil communautaire a adopté un Règlement de Redevance Spéciale définissant le cadre et les conditions générales d'application et de calcul de la RS, en déterminant notamment les obligations que les producteurs professionnels de déchets non-ménagers s'engagent à respecter.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT - BILAN FINANCIER 2024

2.1 Dépenses d'investissement.

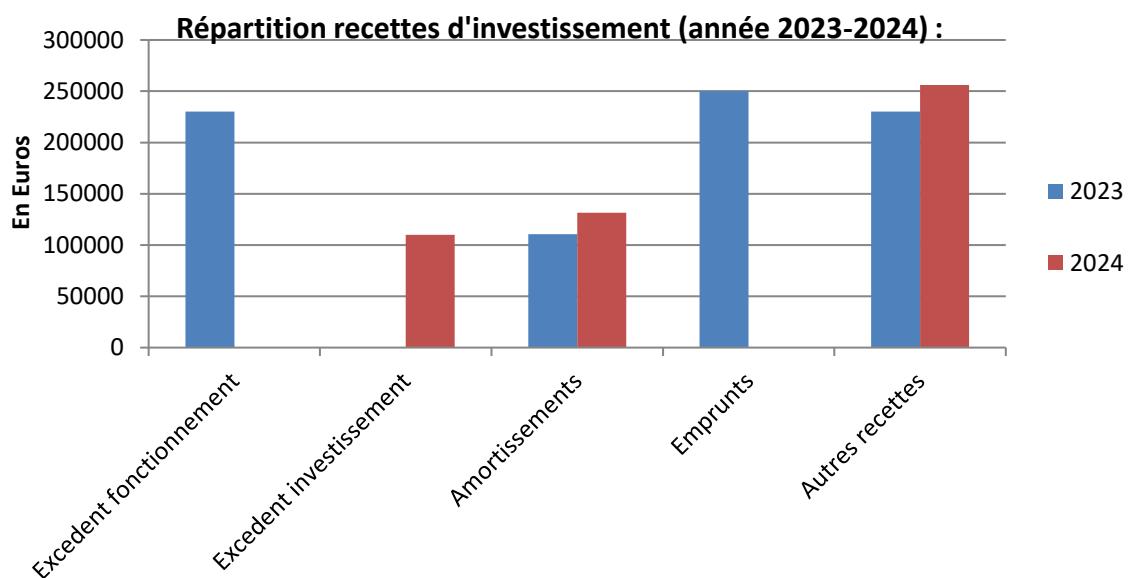
DESIGNATION	2023	2024	Différence 2023 - 2024	Evolution 2023 - 2024
Emprunt	2 500 €	10 000 €	+7 500 €	+ 300 %
Frais d'études	36 076 €	48 827 €	+12 751 €	+35,34 %
Travaux déchèteries	34 023 €	43 930 €	+9 907 €	+29,11 %
Achat colonnes de tri, bennes de déchèterie, parc bacs OM	176 285 €	95 076 €	-81 209 €	+46,07 %
Achat matériel informatique et mobilier	1 320 €	0 €	/	/
Déficit d'investissement reporté	230 067 €	0 €	/	/
Amortissement subventions	195 €	195 €	0 €	0 %
TOTAL	480 466 €	198 028 €	-282 438 €	+58,78 %

Répartition des dépenses d'investissement (année 2024) :



2.2 Recettes d'investissement.

DESIGNATION	2023	2024	Différence 2023 - 2024	Evolution 2023 - 2024
Excédent de fonctionnement capitalisé	230 067 €	145 927 €	-84 140 €	-36,57 %
Excédent d'investissement reporté	0 €	110 092 €	/	/
Emprunt	250 000 €	0 €	/	/
Amortissements	110 491 €	131 612 €	+21 121 €	+19,11 %
TOTAL	590 558 €	387 631 €	-202 927 €	-34,36 %



3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Section		Prévisionnel 2024 + DM	Réalisé 2024 (sans excédents reportés)	Solde du CA 2024
Fonctionnement	Dépenses	4 591 892,00 €	3 977 818,91 €	+203 285,82 €
	Recettes	4 591 892,00 €	4 181 104,73 €	
Investissement	Dépenses	871 016,00 €	198 028,46 €	+79 510,60 €
	Recettes	871 016,00 €	277 539,06 €	

BILAN BUDGET DECHETS MENAGERS	
Fonctionnement	+203 285,82 €
Solde CA 2024	
Résultat reporté 2024	+590 031,06 €
Résultat à reporter sur 2025	+793 316,88 €
Investissement	+79 510,60 €
Solde CA 2024	
Résultat reporté 2024	+110 091,89 €
Résultat à reporter sur 2025	+189 602,49 €
R.A.R	-12 495,50 €

Répartition des coûts du service par service (année 2024)

